11.

# Demande de permis de construire (P) $\mbox{N}^{\circ}$ CAMAC : 240345

4. A	VIS D'ENQUETE		Réfé	erence communale :		
Don	nées générales		Compétence M d	ou ME (*) : <b>(ME) Munic</b>	pale Etat	
1.	Commune (*) :	St-Sulpice (Vaud)				
2.	Lieu-dit :					
	et/ou adresse (*):	Chemin du bochet 70				
3.	Coordonnées (E / N) (*)	2533165 / 1151915 (coord	lonnées moyenne	s de l'ouvrage, par exemp	le: 2549170 /	1161250)
1.	No de parcelles (*):	601				
5.	No ECA :	745				
6.	Note recen. architectural	:				
Acte	eurs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n° 14)				
7.	Propriétaire (*) :					
	Nom, Prénom :	DE RHAM NICOLAS		Raison soc	iale :	EDIFICE NR SA
	Adresse:	Avenue de Rumine 7		Tél.:	02131754	60
	NPA / Localité :	1005 LAUSANNE		E-mail:		
	Promettant acquéreur :					
	Nom, Prénom :			Raison soc	iale:	
	Adresse:			Tél.:		
	NPA / Localité :			E-mail :		
	Droit distinct et permar	nent:				
	Nom, Prénom :			Raison soc	iale :	
	Adresse:			Tél.:		
	NPA / Localité :			E-mail :		
8.	Auteur des plans (*) (pe	rsonne physique selon art. 72	RATC)			
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieu	ır [] Exception a	art. 106 LATC		
	Nom, Prénom :	DE RHAM XIRINACHS U	IRSULA	N° REG :		confirmation de procédure 01/05/25
	Profession:	Architecte				
	Raison sociale :	DE RHAM ARCHITECTE	S	E-mail :	uderham@	Dedifice.ch
	Adresse:	Avenue de Rumine 7		Tél.:	02131754	61
	NPA / Localité :	1005 LAUSANNE		Fax:		
9.	Nature des travaux prir	ncipale (*) : (une seule coche	possible)			
	[_] Adjonction		[_] Agrandisse	ment		☐ Changement / nouvelle destination des locaux
	[X] Construction nouvelle	)	☐ Démolition			Démolition totale
	☐ Reconstruction après	démolition	[] Reconstruc	tion après incendie		Rénovation totale
	Transformation(s)					

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

25.07.2025

Partic	:ularités		
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[_] Oui [X] Non	
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)		
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)		
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 1	95b.)	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)		
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)		
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	LJ	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non	
l 'enc	uiâta nublique de 30 jours est auverte du		

#### B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*) :								
	∐ 01 CFF								
	O3 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports								
	[] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF								
	☐ 05 Office fédéral des routes (OFROU)								
	[ ] 07 Swisscom								
	∐ 08 La Poste								
	10 Canton								
	[] 11 Entreprise de droit p	oublic d'un ca	anton						
	15 Commune								
	[_] 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)								
	21 Société d'assurance	☐ 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)							
	22 Institution de prévoy	yance, caisse	e de pension						
	23 Caisse maladie, SU	IVA							
	24 Banque, fond immo	bilier, holding	g financière						
	31 Usine d'électricité p	rivée							
	32 Usine à gaz privée								
	☐ 33 Chemin de fer privé								
	☐ 41 Société individuelle	ou de persor	nnes (construction, immobilier)						
	[X] 43 Société de capitaux								
			nnes (industrie, artisanat, commerce)						
		☐ 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)							
		☐ 61 Particulier et hoirie							
	[] 63 Organisation interna								
	62 Autre maître d'ouvra	age prive (eg	lise, fondation, association, etc.):						
	Nom, Prénom :	DE RHAM N	NICOLAS	Raison soci	iale :	EDIFICE NR SA			
	Adresse:	Avenue de	Rumine 7	Tél.:	0213175460				
	NPA / Localité :	1005 LAUS	ANNE	E-mail:	admin@edit	ice.ch			
21.	D: (: 1 - 1 /*)						-		
	Direction des travaux (*)					LIEDVE DE DUAM ADQUITE OTE CA			
	Nom, Prénom :	RODRIGUE	EZ CARLOS	Raison soci	iale :	HERVE DE RHAM ARCHITECTE SA			
	Adresse :	Avenue de	Rumine 7	Tél.:	021317546	1			
	NPA / Localité :	1005 LAUS	ANNE	E-mail:	admin@edi	fice.ch			
C. C.	ARACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	E						
30.	Genre de construction (ai	de) (*) ·	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie	civil aménagen	nent extérieur	[ ] Construction particulière			
	Type d'ouvrage (*):	<u>uo,</u> ( ) .	[X] Samment	J					
31.	,,								
	Approvisionnement en ea	ıu / énergie	11 Alimentation en eau						
			12 Usines d'électricité et réseaux						
			[] 13 Usines à gaz, réseaux et insta	ıllations chimiqu	ies				
			[] 14 Chauffage à distance						
			19 Autre						
			21 Installations d'évacuation et de	e traitement des	s eaux usées				
	Elimination des déchets		22 Ordures ménagères						
	lefeestweetens moutière no	elein a	23 Autres déchets						
	Infrastructure routière, pa	irking	31 Routes nationales						
			32 Routes cantonales						
			33 Routes communales						
			[ ] 34 Route, place de stationnemen	ıı					
	Autre transport et commu	inication	[ ] 35 Parking couvert	le for (ve. gara)					
	Autre transport et commu	micalion	[ ] 41 Constructions pour chemins d						
			<ul><li>42 Constructions pour les bus et</li><li>43 Constructions pour la navigati</li></ul>						
			[] 44 Constructions pour la navigati						
			[] 45 Constructions pour les comm		antenne télénk	nonie)			
			[] 49 Autres constructions vouées a		2toro toropi	,			

	Education, recherche, sant loisirs, culture	[] 52 Formal	ion supérieur	ucation (jusqu au nive e ou recherche	au maturité)	
		[ ] 53 Hôpital		tuliattav aasiatan	aa aaaiala	
		_		édicaux et/ou assistan de santé spécialisé	ce sociale	
		-		et de tourisme		
		56 installa				
				urel, musées, bibliothè	eques et monumer	nts
				t salles de sport		
	Autres infrastructures	-		erges et barrages		
				a défense nationale		
		[] 69 Autres	infrastructure	es		
				à un logement, isolée		
				à un logement, mitoye		
				s logements pour l'hat		
				nixte, principalement à		n
				édicaux et/ou assistar		
				arc en rapport avec l'h		
				en rapport avec l'habita	ation	
	Agriculture, sylviculture	_	ruction agrico			
		-	ruction sylvice			
		L.—J	orations fonci			
	Industrie, artisanat,		lue, usine, ate			
	commerce, services,		dépôt, silo, c			
	administration		dministratif, b			
		bonned .	ommercial, m	ayasırı s que hôtel, café-resta	urant café-bar tei	a-room, etc
				nts de courte durée		
				destinée à des activité	s économiques	
		□ aa varie	CONSTRUCTION			
Situat		6	a acardannác	e E/N du projet) :		
33.	Emprise de l'ouvrage (de	finie par le rayon autour de				
	∐ 5 m	∐ 10 m	[X] 25 m	[_] 50 i		
	[] 100 m	∐ 250 m	∐ 500 m	[_] 100	00 m	
34.	L'ouvrage est également	situé sur une autre commu	ne:			
35.	Dans un plan général d'a	uffectation (PGA)	[X]			
	Dans un plan partiel d'aff	fectation (PPA)		Nom et/ou No de la	zone :	Zone moyenne densité
	Dans un plan de quartier	(PQ/PQCM)	LJ			25110 1110 1110 11111111
36.	Secteur de protection de	s eaux :	[_] Au [X] ü	B (Si zones S, cocher la	question N° 115)	
37.	(ioindre l'accord de l'entrep	igne ferroviaire ou jouxtant rise ferroviaire selon art. 18m st en cours, cocher la questior	LCdF) (si l'acco	erroviaire [_] ord n'a pas été		
Bruit						
38.	[X] a) Les degrés de ser	nsibilité au bruit (DSB) ont d	léjà été attrib	ués dans les zones d'a	affectation	
	[_] b) La construction, n séjournent régulièrer	ouvelle ou transformée, co ment pendant des périodes	mportant des prolongées,	locaux d'habitation ou est située sur une parc	des locaux d'expl celle où le DSB n'a	oitation dans lesquels des personnes a pas encore été défini. Le DSB proposé est DIREV))
Eau	potable, défense incendie					
40.	Alimentation en eau de	boisson :		[X] Réseau public		[ ] Alimentation privée
41.		eure à partir d'une borne hy	/drante:	[X] Existante		∐ Projetée
				Distance [m]: 40		
Ram	assage des déchets					
42.	a) Conteneurs ordures     b) Différenciés     c) Emplacement access	ménagères sible aux camions ramasse	urs	[X] Existant		

25.07.2	Demai	nde de permi	s de cor	nstruire (F	<sup>2</sup> ) - 240345	
Suppr	ession des barrières architecturales					
43.	<ul> <li>☐ La construction de locaux et installations acce besoins des personnes handicapées ou âgée</li> <li>☐ Transformation ou agrandissement de bâtimen</li> </ul>	s (art. 36 et 37 RLATC)	)			elle, est adaptée aux
Equip	ements, installations					
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (dist ☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, cam,					
Déche	ets de chantier					
50.	[X] Si la quantité de déchets de chantier attendue faut s'attendre à la présence de polluants dar l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité con	ngereux (p. ex. PCB,	ation inclus) o HAP, plomb	dépasse 200 m ou amiante), u	n3 ou, en cas de déconstruc in plan d'élimination des déc	tion ou transformation, s'il hets, comme prévu par
Effica	cité énergétique et durabilité des bâtiments et d	constructions				
55.	La demande est soumise aux exigences de l' Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement su  URFACES, VOLUME, COÛT	exemplarité de l'État, bventionnées par ce de	, selon la Dire ernier.	ective DRUIDE	9.1.3 du 25 mai 2022.	
0.00	NA HOLO, VOLUME, GOOT	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	1240	0	0	1240	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	1240	0	0	1240	
62.	Surface bâtie [m²] (B)	128	269	128	269	
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	128	641	128	641	
00.	dont consacrée au logement [m²]	128	641	128	641	
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.45	
65.	Cube SIA [m³]	853	3463	853	3463	
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment	431000				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	4000000	CFC 1 à	5 [CHF]	4200000	
E. B.	ATIMENT ET LOGEMENT					
75.	Description du projet (*)					
	Nb total de nouveaux bâtiments	1 Avec loge	ements	1	Sans logements	0
	Nb total de bâtiments transformés	0				
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fic	1 hes bâtiment pour chaq	jue bâtiment)			
F. P	LACES DE STATIONNEMENT					
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
0.0	Intériour du hâtimont, soutorrain, en toiture	1		1	0	

	E	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	1	0	1	0
81.	Couverts, garages extérieurs	0	6	0	6
82.	Places non couvertes	1	1	1	1
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 40 î	2 1 a)	7	2	7
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)		20		20

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]		Name of				
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment dé à une transfo	moli rmation, il est	nécessaire c	le décrire la	transformation	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	<ul><li>☐]Assainissement énergétique</li><li>☐]Changement d'affectation</li><li>☐]Installation solaire thermique</li></ul>		<ul><li>☐Assainisse</li><li>☐Agrandisse</li><li>☐Installation</li></ul>	ement chauf	fé	fage	<ul><li>☐ Transformations / rénovations intérieures</li><li>☐ Agrandissement non chauffé</li><li>☐ Autres travaux de transformation</li></ul>
B2	N° de parcelle (*) :	601					
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	745					
B4	Rue/lieu (*):	Chemin du l	Bochet 70				
B5	Dénomination du bâtiment :	Maison indiv	riduelle				
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1					
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Maison indiv	iduelle à un	logement		
	Classe:		Maisons indi	viduelles			
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		128				
В9	Surface brute utile des planchers [m²]	:	128				
B10	Surface brute des planchers pour le lo	gement [m²] :	128		Pour les	activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³] :		853				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	s et demi-niveau	ıx) :	3			
B13	Nombre total de logements après trava	aux (*) :	0				
		1 pce : 4 pce :		2 pce : 5 pce :		Nb 3 pce : Nb 6 pce ou pl	lus:
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	nodifient-ils le	nombre ou la	taille des log	ements:		
CAR	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE	SYSTEME DE	CHAUFFAG	E			
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le syste	ème de chauff	age (*) :				
	Principal	: Chaudière :	standard pour	un seul bâtir	ment		
	Secondaire	:					
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le	système de c	hauffage (*):				
	Pour générateur principal	: Mazout					
	Pour générateur secondaire	:					
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la prod	luction d'eau d	haude sanitai	re (*) :			
	Principal	: Chaudière	standard				
	Secondaire						
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la	production d'	eau chaude sa	anitaire (*) :			
	Pour générateur principa						
	Pour générateur secondaire						
B18	La construction a eu lieu avant le 1er		date du permi	s de constru	ire):	[X] Oui [_	] Non
Pou	iante dans les bâtiments transformés ir tous les cas où la construction a eu lie	u avant le 1er	janvier 1991 i	(date du peri			
de • de (A	ire établir un diagnostic amiante (le diag ss diagnostiqueurs amiante du Forum Al époser le rapport de diagnostic amiante attention : le rapport sous forme électron indre à la demande de permis de constr	miante Suisse au format PDI igue doit être	(FACH) ( <u>lien)</u> sur <u>la platefo</u> signé)	orme GDA			normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste  ue la version pdf.

Page 6 / 15

Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-

de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

AUTR	ES INFORMATIONS SUR	LE BATIME	TV					
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	ouleur :					
		Mode de co	ouverture, couleur :					
	Type de fermeture :	Stores     St	∐ Volets					
	b) [_] Surface de toiture ou	u de façade (	en métal non enduit (par ex. e	n cuivre ou zinc) supérieu	re à 50 m²			
44.	Installations de stockaç		rbures et autres liquides pouv	ant polluer les eaux, soum	nises ou non soumises à a	autorisation sp	éciale selon art. 32 (	)Eaux
45	a) Ascenseur, monte-chai	rge:	Electrique Hydraulic	que b) Rampe/pla	ate-forme ajustable: [_] El	ectrique [_] Hy	draulique	
	c) Contenance du réservo		litres	d) [_] Escalie	er / tapis roulant servant a	u transport de	personnes	
46.	Raccordement TV/radio :		Antenne collective	[_] Antenne extérieure	Antenne intérie	eure		
			[_] Parabole	[_] Câble téléréseau				
PAR1	TIE ENERGIE							
	ion thermique (bâtiments on thermique	, serres, loc	aux frigorifiques)		Co M	mpétence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :	Information	ns complémentaires :					
	Qhli (MJ/m².an) :	Information	ns complémentaires :					
453.	a) Qh est inférieur ou éga	al à Qhli						
	b) Demande de dérogation	on Qh est su	périeur à Qhli					
	Dans tous les cas, joine VD-72	dre le formu	laire EN-VD-2a ou EN-VD-2b	o et le calcul SIA 380/1. P	our les bâtiments neufs	i, joindre les	formulaires EN-VD-	3 et EN
	Surface de référence éne	ergétique						
	SRE:		Informations	complémentaires :				
465.	Installation de locaux frig	orifiques et/	ou de congélation			( )	EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chau	ffées				EN 7	
474.	Halles gonflables						EN 8	
Insta	llations techniques du bâ					r 1	75	
449.	réfrigérants stables dans	s l'air (HFC),	matisation ou de pompe à cha excepté PACs des villas et de	es piscines privées	fluides			
450.			sol comme source de chaleur				65A	
			souterraines comme source				65B Annexe	
	chaudo sanitaire		r) à l'intérieur ou à l'extérieur, po non dispensées d'autorisation de				Atmexe	
			npe à chaleur réversible)				EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu						Annexe	
456.			ne puissance supérieure à 70	kW, ou chauffage à mazo	ut moyen ou			
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'éne	rgies renouvelables				EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau	chaude sanitaire				EN-VD-3	
463.	Installation de ventilatio	n					EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérat	ion / humidif	ication				EN-VD-5	
466.	Installation de production	n d'électricit	é par combustible				EN 9	
475.	Résidences secondaire	S					EN-VD-3	
Dive	ers							
470.	Installation de chauffag	e en plein ai	r				EN-VD-10	
471.			cept énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN				
473.			ublic de plus de 1000 m²				EN 40	
	•		onsommation électrique pour l				EN 12	
			onsommation électrique pour l		ation		EN 13	
476			ation électrique >0.5 GWh ou				EN-VD-15	
477	. Demande de dérogation	n à la loi sur	l'énergie ou à son règlement	d'application				
	Précisez l'article :							

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la  $\underbrace{\text{DIREN}}_{\text{Page}}$  77.15

B19

## Demande de permis de construire (P) - 240345

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [2]				
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	Nouveau bâ à une transfo	timent rmation, il est nécessaire de de	écrire la transformation	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique		[_]Assainissement système d [_]Agrandissement chauffé [_]Installation solaire photovo		<ul><li>Transformations / rénovations intérieures</li><li>Agrandissement non chauffé</li><li>Autres travaux de transformation</li></ul>
B2	$N^{\circ}$ de parcelle (*) :	601			
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.				
B4	Rue/lieu (*):	Chemin du l	Bochet 70		
B5	Dénomination du bâtiment :	Immeuble d	'habitation		
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1			
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT				
В7	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiments à plusieurs logeme	ents, exclusivement à u	sage d'habitation
	Classe:		Immeubles à trois logements	et plus	
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		269		
B9	Surface brute utile des planchers [m²]	:	641		
B10	Surface brute des planchers pour le lo	gement [m²] :	641 P	our les activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³] :		3463		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sol	s et demi-nivea	ux): 5		
B13	Nombre total de logements après trav	aux (*):	5		
		1 pce : 0 4 pce : 5	Nb 2 pce : 0 Nb 5 pce : 0	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou p	0 lus: 0
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux r	nodifient-ils le	nombre ou la taille des logeme	ents:	
CAR	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE	SYSTEME D	E CHAUFFAGE		
	our la saisie: <u>lien</u>				
B15	Générateur(s) de chaleur pour le syst	ème de chauf	fage (*):		
			haleur PAC pour un seul bâtim	nent	
	Secondaire				
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :				
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le	e système de d	chauffage (*):		
	Pour générateur principa				
	Pour générateur secondaire				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la pro-		chaude sanitaire (*):		
		al: Pompe à d			
	Secondair				
B17b			l'eau chaude sanitaire (*) :		
	Pour générateur principa				
	Pour générateur secondair				
B18	La construction a eu lieu avant le 1e		(date du permis de construire)	: [] Oui [	_] Non
Δ	iiante dans les bâtiments transformé ir tous les cas où la construction a eu li	s ou démolis	(dès le 1er mars 2011)		us prions de :
• fa d • d		gnostic peut a Amiante Suisse au format PD	uussi être dans certaines occas e (FACH) ( <u>lien)</u> DF sur <u>la plateforme GDA</u> e signé)	ions de type « utilisatio	n normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste

AUTR	ES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	NT					
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c Crépi blanc Mode de co Tuiles solai	c ouverture, couleur :					
	Type de fermeture :	[X] Stores	Volets					
	b) [ ] Surface de toiture	ou de façade (	en métal non enduit (par ex.	en cuivre ou zinc) supérieure	à 50 m²			
44.	[] Installations de stock	age d'hydroca		vant polluer les eaux, soumise		itorisation sp	péciale selon art. C	32 OEaux
, ,	(cocher aussi la question N		☐ Electrique [X] Hydraul	igue b) Rampe/plate	-forme ajustable: [_] Ele	ctrique [ ] H	ydraulique	
45	a) Ascenseur, monte-ch	_	litres	•	tapis roulant servant au			
40	c) Contenance du réser			[ ] Antenne extérieure	Antenne intérieu		•	
46.	Raccordement TV/radio	) :	Antenne collective	( and				
			[_] Parabole	Câble téléréseau				
PART	ΓΙΕ ENERGIE							
	ion thermique (bâtiment on thermique	ts, serres, loc	aux frigorifiques)		Com M	pétence ME		
48.	Qh (MJ/m².an):	132.1	Informations	complémentaires :				
	Qhli (MJ/m².an):	163	Informations	complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou é	gal à Qhli			[X]			
	b) Demande de déroga							
	Dans tous les cas, joi VD-72	ndre le formu	ılaire EN-VD-2a ou EN-VD-2	b et le calcul SIA 380/1. Pou	ır les bâtiments neufs,	joindre les	formulaires EN-\	/D-3 et EN-
	Surface de référence é	nergétique						
	SRE:		Informations	s complémentaires :				
465.	Installation de locaux fr	rigorifiques et/o	ou de congélation				EN 6	
468.	Serres artisanales ou a	agricoles chauf	ffées				EN 7	
474.	Halles gonflables						EN 8	
Insta	llations techniques du b						7.5	
449.	Installation de refroidis réfrigérants stables da	sement, de cli ns l'air (HFC),	matisation ou de pompe à ch excepté PACs des villas et d	aleur (PAC) contenant des flu les piscines privées	uides	[X]	75	
450.			sol comme source de chaleu			[X]	65A	
			x souterraines comme source				65B	
	chaude sanitaire			our le chauffage ou pour la produ e construire selon l'Art.68c RLAT			Annexe	
			npe à chaleur réversible)				EN-VD-5	
	- Se trouvant à une alt						Annexe	
456.				) kW, ou chauffage à mazout i	moyen ou			
461.	Justificatif de la part m	ninimale d'éner	rgies renouvelables		[X]		EN-VD-72	
462.	Installation de chauffa				[X]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilat					[X]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigér		ication				EN-VD-5	
466.	Installation de produc						EN 9	
475.	Résidences secondai						EN-VD-3	
Dive	ers							
470.	Installation de chauffa	ige en plein aii	r				EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne	, art 53) - Cond	cept énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN				
473.	Bâtiments tertiaires e	t du secteur pu	ublic de plus de 1000 m²					
	- justificatif selon SIA	380/4 de la co	onsommation électrique pour	l'éclairage			EN 12	
	- justificatif selon SIA	380/4 de la co	onsommation électrique pour	la ventilation et la climatisatio	in		EN 13	
476.	. Grands consommate	urs (consomm	ation électrique >0.5 GWh ou	u thermique >5 GWh)			EN-VD-15	
477	. Demande de dérogat	ion à la loi sur	l'énergie ou à son règlemen	t d'application				

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u>

Précisez l'article :

Annexes

L. SITI	JATION DE L'OUVRAGE		Annexes	
Enviro	nnement			
101.	Situation particulière  Dans un plan cantonal d'affectation  Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[] Oui	[X] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.		66 A	
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).		66 B	
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)			
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
103.	Dans l'aire forestière			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt			
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)		Annexe	
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)			
106 A	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*):	[X] Oui	_ Non 43 - DN	
10071.	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) - Laves torrentielles (LTO) - Glissement de terrain permanent (GPP) - Glissement de terrain spontané (GSS) - Inondations par remontée de lac (LAC) - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Avalanches (AVA) - Ruissellement (RUI)	∐ ∐ [X]		
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [_] Ancienne décharge [_] Site industriel pollué [_] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage			
110.	Dans une région archéologique			
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
Prése	rvation et promotion du parc locatif			
Démo	olition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment ave	c des lo	ogements loués existants	
Les qu 112.1	estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loues a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur	en dernie	er lieu, même vacants 53	
	d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.  b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux.  Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par		53	
	année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.		53 B	
112.2			53 C	
112.3	l'immeuble touchée (demande de dispense).		35 0	
	nnaissance de logement d'utilité publique	et la nro	motion du parc locatif (LPPPI	)
112.4		et la pro	54	,
	- Logements à loyers modérés (LLM)		54	
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)		54	
	- Logements étudiants (LE)		54	
	- Logements à loyers abordables (LLA)		54	

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	tion des eaux	Anne	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestio	n des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  L  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)		
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Loca	ux occupant des travailleurs		
150.	<ul> <li>a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr</li> <li>b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série</li> </ul>		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Envii	ronnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE)  [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  [_] Raffinerie de pétrole  [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth)  [_] Installation thermique (plus de 100 MWth)  [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Com	merces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

Demande de permis de construire (P) - 240345					
	<ul> <li>☐ Inférieure à 2000 m²</li> <li>☐ De 2000 à 5000 m²</li> <li>☐ Supérieure à 5000 m²</li> </ul>	nentation [m²] : e (sans les entrepôts et les parkings)	Ц	43	
		eure et/ou bâtiment avec façade double peau		43	
	et machines				
158.	Métaux et machines  [] Aciéries (EIE)  [] Aluminium (EIE)	☐ Vieux métaux (EIE) ☐ Métaux non ferreux (EIE)		[_] 43, 64	
Bois				Annexes	
159.	Bois et traitement du bois [_] Panneaux d'agglomér	és (EIE) [_] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		43, 64	
Chimie					
160.	☐ Fabriques d'explosifs	oliers, phytosanitaires, engrais et de munitions (EIE) [_] Stockage de plus de 1000 t (EIE) 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) [_] Synthèse de produits		43, 64	
161.	Produits pharmaceutique médicaments, de sérums	es et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros d s et de vaccins	le []	43, 64	
162.	Produits plastiques ou er	n caoutchouc		43, 64	
Alimer	ntation				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaire	es	Ц	43, 64	
Autres	s matériaux				
165.	Arts graphiques			43, 64	
166.	Produits pour l'aménage	ment de la maison et du logement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instr	uments mécaniques et électroniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cu	ir		43, 64	
169.	Matériaux de construction	on (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	Cimenteries (EIE) [	_] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)			
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS,	SURV. DES OUVRAGES, STEP			
Terras	ssements, dépôts d'exca	avation et décharges			
200.	Terrassements, excavat	tions ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	ou []		
207.	Le projet a des emprise conduites, de plus de 1'	s (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les 000 mètres linéaires ?		Concept de gestion des so	ols
201.	☐ De 50'000 à 500'000	pliquant un apport de terre ) m³ [_] De plus de 500'000 m³ (EIE)			
202.	-	our matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Instal	llations de collecte, de tr	i, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou d	e traitement de	es déchets	
203.	Déchetteries ou postes	de collecte des déchets			
204.	Installations de traitement des déchets ☐ Inférieur ou égal à 1000 t/an ☐ Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)			43	
205.	Déchiqueteurs de voitu		houes []	51	
206.	Construction ou modific d'épuration	cation de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des l	nones []	J I	
Surv	eillance des ouvrages de				
210.	Ouvrages d'accumulati				
		Retenue au dessus du terrain naturel			
		Value and a superior and the superior an			

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	Ц	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
			52
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		43
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43, 64
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros  [] Capacité jusqu'à 5000 t/an  [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etabli	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home nor médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	ratoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cime	tières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. S	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Spor			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		
	☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

Demande de	permis	de	construire	(Y)		240345
------------	--------	----	------------	-----	--	--------

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
			32, EN-VD11, Concept énergétique
257	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface  Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
357.	] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
	SQUES, DANGERS PARTICULIERS  aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la		Annexe
401.	navigation aérienne  a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403.	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incen	die, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)  [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
Rayo	onnement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusic et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle		Annexe
	Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)		

Page 12 / 15

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes		
116.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)					
	<ul><li>Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)</li><li>Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)</li></ul>					
417.	Entreprises avec micro-organismes					
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe		
s. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS					
Abri d	e protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )					
454.	Construction d'un abri PCi			46		
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45		
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)					
500.	Emotanation out obtained a stage ampair			Annexe		
	(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_]				
G. Al	NNEXES					
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)					
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon l sur le site de l'office de la consommation.			[X] [X] [X] [X]		
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans  Demandé					
30.	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)	M 2	ME 2	Fourni 2		
	Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0 2	0 2	0 2		
91.	Documents Questionnaire général complet (*)	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]		
	(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par :     Propriétaire	2	0			
	Promettant acquéreur					
	☐ Maître de l'ouvrage  Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0			
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0			
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2	0			
	séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et  (art. 6 RVLFor)	2	0			
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2 2	0			
	(art. 18m LCdF)	2	0			
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)					
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0			
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0			
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	2 0	0 1			
	Concept de gestion des sols	2	0			
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0			
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié					
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis	2 2	0			
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0			
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0			

#### 25.07.2025

SIGNATURES

#### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Lauxune 1e 27.07.2T

Propriétaire(s)

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent :

deRham architectes 7, av. de Rumine Citte 1,005 Lausanne

Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (\*)

DE RHAM

Prénom:

**NICOLAS** 

Raison sociale Adresse, N° (\*): EDIFICE NR SA Avenue de Rumine

Tél. F-mail 0213175461 admin@edifice.ch

1005 N° postal (\*):

Localité (\*):

LANSANNE

Lieu, date et signature (\*):

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

#### EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 4,10,225 au 2,11.2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*): Mathieu Allaz

Tél. (\*): 021 69H 33 60 Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures

# PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

ue au gate souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux) Vérifier qu'une FAO est prév

• La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.

• Pour la FAO du mardi : la CAMAG doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.

• Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

**DITS CAMAC** 

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

25.07.2025

### Demande de permis de construire (P) - 240345

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

RAISON SOCIALE:

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom:

DE RHAM NICOLAS

RHAIN NICOLAS

Adresse :

Avenue de Rumine 7

Tél.:

0213175460

NPA: 1005

E-mail:

LOCALITE :

LAUSANNE

EDIFICE NR SA

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom:

DE RHAM XIRINACHS URSULA

RAISON SOCIALE:

DE RHAM ARCHITECTES

uderham@edifice.ch

Adresse:

Avenue de Rumine 7

Tél. : NPA : 0213175461

1005

E-mail : LOCALITE :

LAUSANNE

Page 15 / 15